

La légalité du bar d'extrême-droite en questions

L'Alvarium, lieu de rencontres de militants identitaires, est ouvert depuis un mois. Les pouvoirs publics s'interrogent sur son statut. Une manifestation réclamant sa fermeture est prévue samedi.

Pourquoi ? Comment ?

L'Alvarium, c'est quoi ?

Le bar associatif, localisé dans un appartement d'un immeuble d'habitation du 85 de l'avenue Pasteur, a été inauguré samedi 27 janvier. Depuis un mois, ce lieu de réunion de militants d'extrême-droite est ouvert du mercredi au samedi, de 20 h à minuit.

Baptisé Alvarium (la ruche, en latin), il affiche une orientation politique « résolument identitaire » sur sa page Facebook. « Menant depuis plusieurs mois déjà une action sociale au service de ceux que l'État préfère ignorer, l'Alvarium est une communauté et un lieu de réunion convivial et militant », se présentent ses instigateurs.

Les jeunes militants, dont font par exemple partie les fils de l'ancien chef de file du Front national au conseil régional, organisent régulièrement des « maraudes » en ville. Objectif affiché : apporter nourriture ou vêtements aux personnes sans domicile fixe de nationalité française.



Un bar associatif dans lequel se réunissent des militants identitaires s'est installé dans un appartement de l'avenue Pasteur.

Pourquoi l'Alvarium est-il sous les feux des projecteurs cette semaine ?

Le Réseau antifasciste angevin (Raaf, lire ci-dessous) ainsi qu'une quinzaine d'associations et d'organisations syndicales, appellent à sa fermeture. Samedi, une manifestation est organisée à 15 h, place Imbach.

« Disposer d'un lieu de sociabilité est pour eux un enjeu crucial, afin de garantir leur recrutement et amplifier leur capacité de nuisance. Nous ne pouvons accepter une telle menace tapie aux marges d'un quartier populaire », explique le Raaf.

Comment réagissent les pouvoirs publics ?

Une réunion a été organisée jeudi dernier à la préfecture, pour évoquer le dossier. Services de police et de la ville d'Angers y étaient présents. En jeu, même si la préfecture se refuse à tout commentaire, des interrogations qui se déclinent sur plusieurs registres.

Il s'agit d'abord de vérifier si le lieu respecte les normes de sécurité et d'accessibilité, en tant qu'établisse-

ment recevant du public (ERP). Vendredi, les pompiers du service risque bâtimentaire, mandatés par la Ville, se sont rendus sur place.

Issue de secours, extincteurs, détecteurs de fumée... « Pour le moment, on vérifie que le lieu a la capacité à réguler et évacuer les personnes qui s'y trouvent », note Jeanne Behre-Robinson, adjointe au maire en charge de la sécurité. Soit « a priori 19 personnes », pour une surface de 80 m². « A priori, il n'y a pas de problème majeur », commente un proche du dossier. Le rapport des pompiers n'a pas encore été rendu à la Ville.

Sur quels aspects la légalité du lieu peut-elle être contestée ?

Au-delà des questions de normes, il y a l'éventuel désordre que peut générer le lieu. Jeanne Behre-Robinson ne le cache pas : « On se serait bien passés d'un tel endroit. Ce n'est pas la meilleure publicité et l'image qu'on souhaite pour la ville. Le sujet est sensible, mais les incantations ne suffisent pas : on est dans un État de droit, il y a des règles à res-

pecter. La liberté d'expression est importante... à condition qu'elle ne dérape pas. »

« Mais tant qu'il n'y a pas de trouble à l'ordre public... » souffle un policier. Le Raaf évoque « des agressions verbales à caractère raciste » contre des habitants du quartier. En revanche, la police nationale et la police municipale sont déjà intervenues, le week-end dernier. Pas pour la question de la vente d'alcool : vin et bière sont autorisés dans ce type d'établissement.

Il s'agissait de tapage. Foncia, syndic de la résidence, a adressé deux courriers recommandés au locataire

et au propriétaire. Ces derniers les ont retirés. Le syndic leur rappelle le règlement intérieur de l'immeuble : une occupation de type commercial n'est pas autorisée dans un logement à usage d'habitation. Une plainte aurait été déposée.

Les interventions des forces de l'ordre se sont conclues par un simple avertissement. Elles n'en ont pas moins déclenché la colère des militants identitaires, dont certains se sont pris aux policiers via Facebook. La température ne devrait pas forcément redescendre d'ici samedi.

Emeric EVAÏN.

Un auteur identitaire invité samedi

C'est un des visages de l'univers des identitaires que l'Alvarium reçoit samedi soir. Julien Langella vient y participer à une « soirée-débat », selon les termes des militants.

Âgé de 30 ans, il est l'un des cofondateurs de Génération identitaire en 2011, et vice-président de l'association Academia Christiana qu'il a rejoint en 2013, il est l'auteur du livre

Catholiques et identitaires.

Les organisateurs invitent « tous les défenseurs de l'identité française et européenne » à venir débattre sur « le rapport entre la foi et notre héritage, menacés tous deux par le libéralisme et le marxisme social ». Les choses sont claires. De quoi poser encore davantage le décor de la journée de samedi.